

IMPACTS DES POLITIQUES SOCIALES

DÉVELOPPER UNE APPROCHE TERRITORIALE À L'ÉCHELLE DE SON ÉTABLISSEMENT



Depuis la promulgation de la loi HPST du 21 juillet 2009, les ESMS doivent intégrer, dans leur projet d'établissement, la dimension territoriale.

La circulaire du 2 mai 2017 sur la transformation de l'offre d'accompagnement oblige à repenser les pratiques des ESMS en les inscrivant comme un des acteurs de la réponse accompagnée pour tous.

La logique de parcours s'impose pour répondre au plus près

aux besoins des personnes. Elle introduit alors la nécessité d'un travail de repérage des acteurs, et de formalisation des partenariats dans une dimension territoriale identifiée.

Les établissements doivent définir et décrire leurs prestations en lien avec la nomenclature SERAFIN-PH afin qu'ils puissent être identifiés par les autres partenaires et participer pleinement à la démarche inclusive.



QUELQUES CONTENUS À ADAPTER SELON VOS BESOINS

Connaissance des différents textes juridiques :

HPST - Le rapport PIVETEAU - La recommandation Européenne du 3 février 2010 - la circulaire du 2 mai 2017

La nomenclature SERAFIN-PH

La mission ressource de l'établissement

La notion de territoire et les interactions avec les autres établissements

Etablissement d'une cartographie des ressources de son territoire

Formalisations des partenariats

Travail en réseau

...



**Durée
indicative
2 jours**



NOUS VOUS PROPOSONS AUSSI

- Impacts de la nouvelle donne sociale et médico-sociale sur la fonction de cadre intermédiaire **p.8**
- Coordonner les parcours dans le secteur social et médico-social **p.18**
- Travailler en partenariat, travailler en réseau **p.47**